

FICHE DE POSTE

Année 2017/2018

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°45
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)
	PLACE DU POSTE	
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un C.M.P.P a une mission de prévention et de soin dans le domaine de la santé mentale. Il propose des prises en charge individuelles ou en petits groupes.
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du chef de service et du directeur pédagogique, l'enseignant spécialisé est le référent des questions pédagogiques au sein d'une des équipes pluridisciplinaires du CMPP.</p> <p>Il est membre à part entière de cette équipe et du CMPP (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs ...). Il participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement ou de formation.</p> <p>Il collabore avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Il assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins.</p> <p>Il met en place le suivi pédagogique en individuel ou en petits groupes selon les modalités définies en équipe, dans un local adapté.</p>
	COMPETENCES	<p>Savoir travailler en équipe</p> <p>Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités de travail qui ne correspondent pas forcément à celles de l'école ordinaire.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Qualification : CAPA-SH option D, G ou E en fonction des profils des postes proposés
	NOMINATION	Il s'agit d'un poste à avis Les candidats seront auditionnés par une commission. L'enseignant titulaire d'un CAPA-SH est nommé à titre définitif, à défaut il sera nommé à titre provisoire.
	REGIME HORAIRE	24H face aux élèves + 3 heures de coordination et de synthèse.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises au service des Actes Collectifs (DPE2) s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).</p>
	CONTACT	<p>Secrétariat de l'IEN ASH du secteur concerné</p> <p>Service DPE2 : 04 91 99 67.52 ou 46/ - ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr</p>